



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°1 – 14 février 2024

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



DONNÉES MÉTÉO

COLZA

Stade : Reprise de végétation (C1).

Charançon de la tige du colza : Installer les cuvettes pour détecter le début du vol.

Etat sanitaire des colzas en sortie d'hiver.

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](#)



Parcelles observées cette semaine :

55 Colza



Prévisions à 7 jours :

JEUDI 15	VENDREDI 16	SAMEDI 17	DIMANCHE 18	LUNDI 19	MARDI 20	MERCREDI 21
						
6° / 16°	9° / 14°	6° / 11°	4° / 11°	5° / 11°	5° / 11°	2° / 9°
↙ 20 km/h	↙ 15 km/h	↘ 15 km/h	↙ 20 km/h	↗ 15 km/h	↙ 15 km/h	↙ 15 km/h

(Source : Météo France, ville de Nancy, 13/02/2024 à 15h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



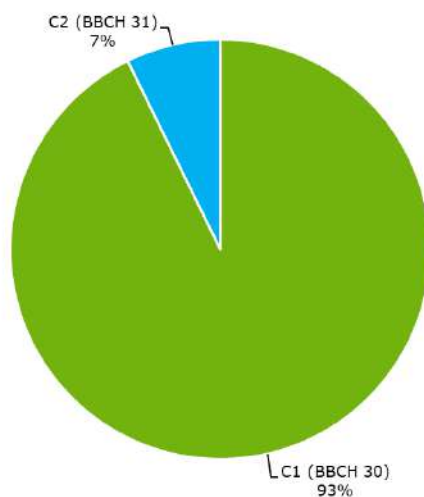
1 Stades phénologiques

Aidés par les températures douces, tous les colzas ont repris leur croissance. De nouvelles feuilles sont visibles au cœur des plantes. La montaison (entre-nœud visible) est engagée dans 7 % des parcelles du réseau.

Les périodes de gel au cours de l'hiver n'ont pas occasionné de dégâts majeurs sur les cultures. Des dégâts mineurs sont constatés dans 6 parcelles sur 35 ayant fait l'objet d'une remontée d'information spécifique. Dit autrement, 83 % des parcelles sont indemnes de dégâts de gel.

En revanche, l'excès d'eau pénalise les colzas. Des dégâts liés à l'excès d'eau sont mentionnés dans 8 parcelles sur 55 cette semaine, soit 15 % des situations. Le plus souvent, les dégâts de forte intensité se concentrent dans des zones de parcelle. Toutefois, ils peuvent localement concerner de plus grandes surfaces parcellaires : 30 % à Marieulles (57), 50 % à Pange (57), 75 % à St Hilaire en Woëvre. L'état des colzas est évolutif ; c'est pourquoi, il est conseillé de réévaluer la situation régulièrement en observant l'état des racines.

Répartition des stades du colza



Pivot de colza pourri par l'excès d'eau
(Soufflet Agriculture, février 2024)

2 Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi*)

a. Observations

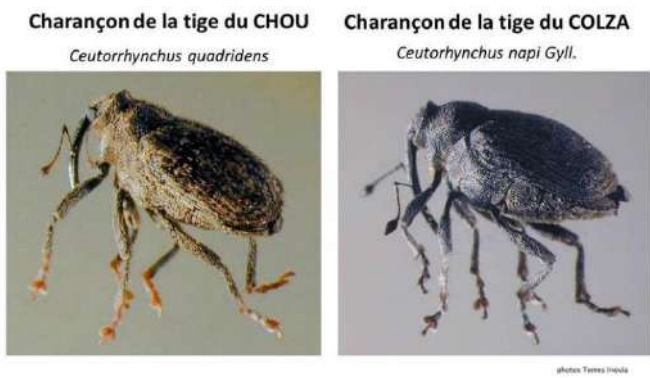
Rappel sur la mise en oeuvre du piège sur végétation :

- Eviter le piétinement qui modifie le contexte de végétation autour du piège. Si nécessaire, déplacer la cuvette.
- Nettoyer régulièrement la cuvette jaune pour qu'elle reste attractive.
- Additionner l'eau d'une petite quantité de mouillant (liquide vaisselle sans parfum).
- Le fond de la cuvette doit être « posé » sur la végétation.



Le charançon de la tige du colza est un gros charançon de couleur gris cendré avec le bout des pattes noir. Les piqûres de ponte du charançon de la tige du colza entraînent une désorganisation cellulaire qui déforme la tige, voire engendre des éclatements. La nuisibilité est d'autant plus importante que les printemps sont secs.

L'arrivée des charançons de la tige du colza est souvent concomitante avec le vol de **charançons de la tige du chou**. Cet autre charançon, avec le bout de pattes roux et une tache blanchâtre dorsale entre le thorax et l'abdomen, est historiquement considéré comme peu nuisible dans des conditions normales de culture. Les colzas peuvent supporter sans dommage un grand nombre de larves de charançons de la tige du chou dans la moelle de la tige. Toutefois, la nuisibilité des larves de charançon de la tige du chou est difficile à appréhender et interroge ces dernières années. Les fortes infestations peuvent impacter les plus petits colzas avec un faible diamètre de tige et les nombreuses piqûres à l'aisselle des feuilles peuvent favoriser l'installation des maladies responsables des pieds secs en fin de cycle. Des références sont en cours d'acquisition dans les conditions actuelles de culture. Aujourd'hui, le risque est géré indirectement par la protection qui vise le charançon de la tige du colza.



Aucun charançon de la tige du colza n'a été capturé en Lorraine. Des premières captures sont effectives sur les territoires limitrophes. Restons vigilant pour détecter le début du vol.

3 Bilan des infestations de larves d'altise en sortie d'hiver

La pression moyenne en entrée d'hiver était de 1,38 larves par plante. Elle est de 2,38 larves par plante en sortie d'hiver sur les parcelles du réseau qui ont fait l'objet d'une remontée d'information en entrée d'hiver et/ou sortie d'hiver (échantillon non constant). Des infestations importantes sont observées en sortie d'hiver sur 6 parcelles sur 50. Les dynamiques d'infestation peuvent varier d'une parcelle à l'autre : faible augmentation, forte augmentation ou régression dans les situations où une partie des larves est déjà tombée au sol pour se nymphoser.

Commune	Code Insee	Nb larves/plante à l'entrée de l'hiver	Nb larves/plante à la sortie de l'hiver
BUZY-DARMONT	55094	13.5	
CUSTINES	54150	12	
BEAUSITE	55040	6	2.86
NICEY-SUR-AIRE	55384	5.3	3.7
MARTINCOURT	54355	4.3	
NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55382	3.5	2.9
VILOSNES-HARAUMONT	55571	3.3	0.3

Commune	Code Insee	Nb larves/plante à l'entrée de l'hiver	Nb larves/plante à la sortie de l'hiver
JOPPECOURT	54282	3.3	
HAROUÉ	54252	3.25	2.85
CLERMONT-EN-ARGONNE	55117	3	0.4
AGEVILLE	52001	2.5	12.4
BRANDEVILLE	55071	2.4	
RUPT-SUR-OTHAIN	55450	2.4	
CEINTREY	54109	1.9	
DAMPVITOUX	54153	1.8	
BALESMES-SUR-MARNE	52036	1.7	9.6
HANNONVILLE-SUZEMONT	54249	1.7	0.7
BERIG-VINTRANGE	57063	1.5	
CHAMPOUGNY	55100	1.3	
SAINT-MARD	54479	1.3	
SEXÉY LES BOIS	54506	1.28	
LONGUYON	54322	1.16	0.4
BEUX	57075	1	2.5
DEMANGE-AUX-EAUX	55150	1	2
BETHINCOURT	55048	0.9	5.3
SAULVAUX	55472	0.88	3.76
LIRONVILLE	54317	0.85	
AUTIGNY-LA-TOUR	88019	0.8	6.2
DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55157	0.8	3.07
AMEL-SUR-L'ÉTANG	55008	0.8	2
HATRIZE	54253	0.8	
MAUVAGES	55327	0.76	1.76
BOULANGE	57096	0.72	1.65
MELIGNY-LE-GRAND	55330	0.7	0.8
BILLEMONT	55166	0.7	
PANGE	57533	0.7	
AVILLERS-SAINTE-CROIX	55021	0.67	3.7
VILLE-EN-VERMOIS	54571	0.64	
VAUDEVILLE	88495	0.6	3
VOUTHON-BAS	55574	0.6	1.24
VASSINCOURT	55531	0.6	
VILLERS-LA-MONTAGNE	54575	0.6	
AMNEVILLE	57019	0.56	1.52
VROVILLE	88525	0.5	1.8
RANGUEVAUX	57562	0.46	0.71
DAMAS-ET-BETTEGNEY	88122	0.4	1.5
REZONVILLE	57578	0.4	0.52
MERCY-LE-HAUT	54363	0.4	
HAUCONCOURT	57303	0.36	1.6
RIGNY-LA-SALLE	55433	0.36	1.12
SERRES	54502	0.3	2.2
KAPPELKINGER	57357	0.3	
MARS-LA-TOUR	54353	0.3	

Commune	Code Insee	Nb larves/plante à l'entrée de l'hiver	Nb larves/plante à la sortie de l'hiver
DAINVILLE-BERTHELEVILLE	55142	0.25	1.1
MARIEULLES	57445	0.24	0.8
AMANVILLERS	57017	0.22	0.88
BEAUFREMONT	88045	0.2	7.6
CHOILLEY-DARDENAY	52126	0.2	2
MAINVILLERS	57430	0.2	1.5
VILLACOURT	54567	0.2	0.8
BOULAY-MOSELLE	57097	0.2	0.4
CHAMBLEY-BUSSIERES	54112	0.2	0
FRANCALTROFF	57232	0.2	
PIENNES	54425	0.2	
RAMBUCOURT	55412	0.2	
OTTANGE	57529	0.12	1.28
UZEMAIN	88484	0.1	0.3
LANDRECOURT	55276	0.1	
MUZERAY	55367	0.1	
SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55457	0	2
RITZING	57585	0	0.4
MONTIGNY-SUR-CHIERS	54378	0	0.2
MOUTIERS	54391	0	
BAZONCOURT	57055		8.7
SILLEGNY	57652		4.1
JALLAUCOURT	57349		1.6
ANCERVILLER	54014		1.3
GROSTENQUIN	57262		0.1

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, LORCA, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brailard@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".